



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

CESSION LOGEMENT, PROPRIETE COMMUNALE - 39 RUE EMILE ZOLA

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2019.12.011

CESSION LOGEMENT, PROPRIETE COMMUNALE - 39 RUE EMILE ZOLA

Rapporteur : Yves GUYOT

La Commune dispose d'un logement vacant sis au 39, rue Emile Zola, faisant partie d'un ensemble de trois logements, dont deux propriétés privées.

Dans le cadre de la politique municipale mise en œuvre en matière de patrimoine et d'habitat, il ne paraît pas opportun de conserver ce bâtiment, mais plutôt de le proposer à la vente de personnes souhaitant accéder à la propriété.

Cet immeuble d'une surface habitable estimée à 88 m², issu de la parcelle cadastrée section AW 288, d'une superficie de 205 m², a été construit en 1967. Il dispose sur deux niveaux d'une cuisine, séjour, garage, cellier (RDC) et de trois chambres et sanitaires (1^{er} étage).

La vente s'établira sur la base de l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques, à savoir 96 800 € net vendeur, l'ensemble des frais liés à cette acquisition et notamment les frais de négociation, de compromis et d'acte étant supportés par l'acquéreur.

Des contacts ont donc été établis avec l'ensemble des professionnels de l'immobilier implantés sur Hennebont, afin de concrétiser cette cession. A cette issue, des acquéreurs ont été identifiés et proposés par l'Agence Immobilière SUCCESS IMMOBILIER, domiciliée à Hennebont. Il s'agit de Monsieur et Madame OWENS Troye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date des 26 août et 18 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 06 novembre 2019,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 28 mai 2019,
Vu la candidature proposée et l'engagement de M. et Mme OWENS à acquérir le bien,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la vente de ce bien au prix de 96 800 €. net vendeur à Monsieur et Madame OWENS, l'ensemble des frais s'y rapportant étant à la charge de l'acquéreur (négociation, compromis, honoraires d'agence, acte de vente),
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant de finaliser cette cession en l'étude de Maître COMPAROT Gilberte, notaire à Hennebont,
- ➔ **DIT QUE** cette recette sera inscrite au Budget.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191212-D201912011-DE

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 3 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU